



Suite à notre rencontre avec l'association J'aime Montchat,

Nous, **Nathalie Perrin-Gilbert**, candidate à la mairie de Lyon, **Martine Souvignet**, candidate dans la circonscription Lyon-Est de la Métropole, et **Nicolas Planchon** candidat à la mairie du 3^e arrondissement, **nous engageons à redéfinir le projet de reconversion du site de l'ancienne clinique Trarieux, en concertation avec les habitant.es du 3^{ème} arrondissement.**

Contexte

Face au dérèglement climatique et à la nécessité de développer des ilots de fraîcheur, face à l'indispensable préservation de la biodiversité en ville, nous nous engageons à **faire adopter des modifications dans le PLU-H** afin de **protéger durablement dans chaque arrondissement de Lyon les espaces végétalisés existants.**

Nous nous engageons aussi à inscrire au sein du PLU-H **des réserves prévoyant la création ou le retour d'équipements et services de proximité**, les grands absents de la densification urbaine opérée au nom du **mythe de l'attractivité de la ville centre.**

Cet engagement est pris **dans la continuité des actes, votes et prises de parole de la candidate Nathalie Perrin-Gilbert.**

Concernant le 3^e arrondissement et le projet Part Dieu

Nous nous engageons à **stopper le projet du quartier Part Dieu** qui, tel qu'il est conçu, n'apporte pas de réponse satisfaisante à la question de l'engorgement de la gare et se révèle être un non-sens écologique, urbain et social. **La phase 2 du projet sera ainsi redéfinie dans ses orientations et objectifs.**

Concernant le 3^e arrondissement et le quartier Montchat

Nous nous engageons à émettre un **avis défavorable** sur le **Permis de Construire** déposé par le promoteur Adim (groupe Vinci) sur **le site de l'ancienne clinique Trarieux**. Nous renégocierons, en transparence, le projet avec le promoteur afin de tenir compte d'une double nécessité :

- **la préservation de l'espace végétalisé remarquable** (cf. inventaire de la biodiversité, rapport de la LPO, ..). Cela implique **l'abandon des 5 immeubles prévus initialement** en plus de la surface déjà bâtie ; la liaison entre cet espace végétalisé et le **parc Chambovet** sera aménagée ;

- sur la parcelle déjà bâtie, la **reconversion de l'ancienne clinique** avec la **construction de logements d'habitation selon le principe des « 3 tiers »** : un tiers de **logement locatif social**, un tiers de **logement privé** (sachant que parallèlement nous encadrerons les loyers), un tiers d'**accession sociale à la propriété**. Le volume exact sera à définir en fonction des possibilités de la parcelle, du PLU-H et de la concertation. Une partie du volume pourra **inclure un projet spécifique** (EHPAD public, ou foyer pour femmes ayant vécu des violences intra-familiales, ou autre...).

→ Si le promoteur se retirait du projet, **la ville se portera acquéreuse du site.**

Parallèlement à la question du parc Chambovet et du projet de l'ancienne clinique, nous avons relevé pour le quartier Montchat la nécessité d'étudier la faisabilité

- **d'une navette de transports en commun** (ex navette des Pentes sur le 1er ou navette Saint Rambert sur le 9^e),
- **d'un plan de soutien aux commerces et services de proximité.**

Enfin se pose à Montchat, comme dans toute la ville, la nécessité **d'accroître l'offre** en matière de **pratiques artistiques et sportives amateur** (la MJC est rapidement saturée).

Lyon, le 7 mars 2020

Nathalie Perrin-Gilbert

Nicolas Planchon

Martine Souvignet